

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 20 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Hervé GARÇON, Jean-Pierre MARTIN et Gilles TEULADE ; MMES Sandrine LABORDE, Dominique COLY et Aurore PUYDEBOIS.

Excusés ayant donné procuration : M. Daniel COLIN à M. Serge CAILLOT et Mme Cécile MEYER à Mme Dominique COLY

Absents : Mme Eléonore MAITZNER et M Florent PERROT

Secrétaire : Madame Dominique COLY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 MAI 2022 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 09 mai 2022 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE ZM (CHEMIN DE LEINY) DE LA PART D'ATC

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une proposition d'achat de la parcelle ZM au Chemin de Leiny de la part d'ATC, exploitant de cette parcelle pour le pylône Orange. Il rappelle que la commune leur loue actuellement cette parcelle pour un loyer annuel de 1 500 € et que le montant proposé pour cet achat est de 15 000 €. Il précise ensuite que la Communauté de Commune perçoit de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) pour la location de cette parcelle mais que si la commune décide de la vendre cette imposition ne sera plus due, puisqu'elle est perçue seulement sur le domaine public. Après avoir exposé la proposition d'ATC, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal ; Monsieur Christophe AUGER pense qu'il serait plus judicieux de rester propriétaire de cette parcelle ainsi, la commune resterait décisionnaire en cas de nouveaux travaux par exemple. Monsieur Hervé GARÇON pense également qu'il ne faut pas vendre, car il est possible que dans quelques années un autre relais téléphonique vienne s'implanter et il y aura donc un loyer supplémentaire pour cette location. Après discussion, les conseillers à l'unanimité ne sont pas favorables à cette vente. Ils souhaitent néanmoins avoir la copie de la convention signée avec Orange afin de savoir comment l'onglet « loyer » est rédigé » et s'il est possible de renégocier ce montant. La convention sera envoyée à l'ensemble du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 95 730.30 € a été inscrite en reversement d'excédents de fonctionnement capitalisés au chapitre 1068 par erreur. Il précise donc que le montant des dépenses de la section d'investissement n'est plus en adéquation avec ce qui a été voté le 11 avril 2022. Le montant voté était de 238 258.81 € et il est finalement de 142 528.51 €, il convient donc de revoter le budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les chiffres, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 :

- qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes : 561 788,50 euros pour la section de fonctionnement.
- qui est en sur équilibre à 300 952,50 euros en recettes et 142 528.81 euros en dépenses pour la section d'investissement.

CIMETIERE : ENTRETIEN / REGLEMENT / REPRISE DES CONCESSIONS

Monsieur Serge CAILLOT rappelle au Conseil Municipal que les désherbants seront interdits à partir de juillet 2022, il se pose alors la question de l'entretien du cimetière ; plusieurs solutions possibles ; laisser en herbe, désherber à la main ou au chalumeau. Monsieur Christophe AUGER demande si les désherbants bios sont également interdits, la réponse est oui. Monsieur Hervé GARÇON pense que les employés communaux passeront trop de temps sur cette tâche, il propose que le plan du cimetière soit revu afin il n'y ait pas d'espace entre les tombes, cela laisserait seulement les allées à entretenir. Monsieur Christophe AUGER propose la solution inverse qui est de semer de l'herbe. Monsieur le Maire entend chaque proposition et se renseignera auprès des autres communes afin de savoir comment elles procèdent.

Plusieurs élus souhaitent également que le règlement du cimetière soit revu, Monsieur Hervé GARÇON propose de prendre un règlement général et de l'adapter à notre cimetière. Il faudra faire apparaître à l'intérieur que lorsque la concession a été achetée le caveau doit y être installé et que chaque concessionnaire devra entretenir le contour de sa concession.

CADEAUX DE RENTRÉE EN 6EME

Monsieur Serge CAILLOT propose au Conseil Municipal de reconduire le don de bons d'achat de 20.00 € pour des fournitures scolaires à « La Maison de la Presse » pour les élèves qui entrent en 6^{ème}, le Conseil Municipal approuve cette décision et opte pour la Maison de la Presse de Cercy la Tour.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle que certains enfants fréquentant notre établissement scolaire ne sont pas domiciliés à Charrin, les communes d'origine de ces enfants sont donc tenues de participer aux frais de fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal fixe cette participation pour l'année scolaire 2022 / 2023 à 390 euros par élève correspondant à une augmentation de 5 % du niveau de l'inflation.

TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'Etat a instauré une aide financière pour les communes et intercommunalités afin que les enfants en situation de précarité qui y résident puissent manger à la cantine pour 1 € maximum. Les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale qui ont conservé la compétence cantine pourront prétendre à cette aide de l'Etat. Les repas facturés 1 € aux familles seront remboursés à hauteur de 3 € par l'Etat.

Il explique ensuite que cette tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

Pour que cette grille tarifaire puisse être mise en place, chaque famille a dû fournir en amont à la Mairie son quotient familial délivré par la CAF. Avec ces éléments, le Conseil Municipal doit à présent déterminer 3 tranches de tarification.

Monsieur le Maire invite donc les élus à déterminer ces trois tranches de tarification pour l'année scolaire 2022 /2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1 - Les tranches suivantes :

Tranche 1 pour un QF inférieur ou égal à 2 500 € le repas sera facturé 1 €

Tranche 2 pour un QF compris entre 2 501 € et 3 000 € le repas sera facturé 2 €

Tranche 3 pour un QF supérieur à 3 001 € le repas sera facturé 2,90 €

2 - Que les familles n'ayant pas fourni leur quotient familial ne bénéficieront pas des tarifs intermédiaires, le repas sera facturé selon la tranche 3.

3 - Que pour les enfants placés en familles d'accueil, le tarif sera automatiquement celui de 1 €

Monsieur Hervé GARÇON souhaite obtenir le coût réel d'un repas (matières premières / temps agent / électricité ...etc.). Monsieur le Maire demande à Madame Wendy MICHEL de s'en charger.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DE MADAME SABRINA LE DUC

Monsieur Serge CAILLOT rappelle que le contrat à durée déterminée de Madame Sabrina LE DUC prendra fin le 23 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Sabrina LE DUC pour une durée de 12 mois à compter du 24/08/2022,

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 27 heures 56,

- Décide que la rémunération horaire sera basée sur l'échelon 1 du grade d'adjoint technique IB : 382 et IM : 352,

- Habilite Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la création de ce contrat.

14 JUILLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de manège pour la fête du 14 juillet mais une structure gonflable et une pêche aux canards. Le bal sera assuré par Monsieur Emmanuel MOQUET.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école : Madame Sandrine LABORDE prend la parole pour faire le compte rendu de la réunion du dernier conseil d'école. Il y a des demandes spécifiques de la part de chaque institutrice ; pour l'école maternelle elle souhaiterait que des stores soient installés côté cours d'école, un entretien des jeux d'extérieur, que le sapin dans le jardin soit coupé, que 2 meubles soient repeints, que le vidéo projecteur soit fixé et que les jeux de société et dinette / marchand soient renouvelés. Sur ce point Monsieur Christophe AUGER pense qu'un appel aux dons aux Charrinois peut être fait. Enfin, elle demande qu'un lavabo à hauteur d'adulte soit installé ; les élus pensent qu'il faudrait simplement mettre un bec sur le lavabo existant.

Concernant la classe de CP / CE1, l'institutrice souhaiterait un ordinateur et un vidéoprojecteur plus puissant, une 3^{ème} étagère sur le meuble déjà existant, un thermomètre et une climatisation ou alors un ventilateur, il est précisé que chaque classe est équipée d'un ventilateur. Elle a également précisé qu'un robinet avait trop de pression et qu'il éclaboussait donc partout, Monsieur Stéphane LAUMAIN pourra revoir ce point. Enfin, elle pense que le retour à un seul service à la cantine est trop bruyant, les élus précisent que le temps de la pause méridienne ne regarde pas les institutrices.

Enfin, pour la classe des CE2 / CM1 / CM2, Madame DETRONCHET a remercié le Conseil Municipal pour le remplacement de ses tables et a demandé de changer les pupitres, des rideaux plus occultants, le remplacement d'un meuble sous le TBI et le déplacement de ce tableau numérique à la place de la colonne d'ordinateurs.

Il y a également eu des demandes de la part des parents d'élèves concernant les menus ; ils souhaiteraient que lorsque le repas est local qu'il le soit entièrement de l'entrée au dessert.

Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et annonce que pour la cantine, à la rentrée de septembre il faut revenir comme avant la période COVID. Madame Aurore PUYDEBOIS précise qu'avant il y avait moins d'enfants. Les élus souhaitent que soit organisée une réunion avec Mesdames Isabelle MILLERAT, Sabrina LE DUC et Dominique PERRIN afin de revoir l'organisation de ce temps méridien.

Monsieur Patrick BERNARD reprend la parole pour rappeler que le ménage des écoles était passé à 4 fois par semaine pendant la période COVID et qu'il serait judicieux de revenir à seulement 2 fois comme avant. Les élus acceptent et à partir du 21 juin 2022, le ménage des écoles sera donc fait 2 fois par semaine.

Mariages : Monsieur le Maire rappelle le mariage du 25 juin à 16h30 et demande qui est disponible pour le célébrer avec lui. Monsieur Christophe AUGER doit confirmer sa disponibilité.

Barnums : Monsieur Serge CAILLOT informe le Conseil Municipal qu'il a appris par une personne extérieure qu'il y a eu un petit accident lors de la foire aux vins avec un barnum. Il aurait aimé qu'un des élus le mette au courant. La question se pose donc de la vérification des chapiteaux ainsi que de la vérification une fois qu'ils sont installés. Monsieur Hervé GARÇON informe les élus qu'il n'existe aucun texte de loi qui oblige la vérification des barnums, il faut simplement que la personne en charge de les monter ait en sa possession la notice et signe un registre de prêt en mairie. Monsieur Gilles TEULADE pense que la commune reste responsable quand même en cas de problème, Monsieur Christophe AUGER informe le Conseil Municipal que c'est seulement avant la première utilisation des barnums que Monsieur le Préfet donne son accord après que la vérification ait été faite.

Estrade : Monsieur le Maire informe les élus que l'estrade de la salle des fêtes est toujours à l'atelier, qu'elle s'abîme et que s'ils ne souhaitent pas la remettre il faut la vendre. Monsieur Patrick BERNARD estime que pour les repas du foot cette estrade n'est pas utile car elle prend beaucoup de place. Monsieur Gilles TEULADE pense qu'il est plus judicieux de la laisser à la salle des fêtes mais qu'elle pourrait prendre moins de place car elle est modulable. Monsieur Christophe AUGER soumet l'idée de créer un tarif de location avec et sans l'estrade en incluant donc le forfait du montage. La décision sur cette estrade sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur Serge CAILLOT demande à Monsieur Hervé GARÇON ce qu'il pense de l'idée de baisser l'enveloppe voirie de la Communauté de Commune afin de retoucher des attributions de compensation plus élevées ; Monsieur GARÇON pense que ce n'est pas judicieux. Il lui demande ensuite s'il a reçu des devis concernant les panneaux de l'épicerie et du vélo route ; les devis n'ont pas encore été réceptionnés.

Monsieur le Maire revient sur l'épisode de forte chaleur qu'il y a eu et demande l'avis aux élus sur l'installation d'une climatisation à l'épicerie ; il faut dans un premier temps avoir un ordre de prix afin de voir si le budget le permet.

Monsieur Serge CAILLOT rappelle ensuite qu'il faut définir une date pour la remise du cadeau de départ de Julie BERTHELIN, service civique à l'école. Ce pot de départ aura lieu le mardi 5 juillet 2022 à 16h30 à l'école.

Madame Aurore PUYDEBOIS prend la parole et annonce que plusieurs personnes lui ont fait remonter que les haies n'étaient pas taillées aux Arbelats. Elle a répondu qu'avec le fort coup de vent lors du week-end de la pentecôte, l'emploi du temps des employés municipaux a été perturbé.

Fin de la séance : 20h45